

## REGLEMENT « JOURNEE INTIME »

---

Art 1: La pétanque marcinelloise,organise durant la période hivernale des tournois à l'occasion de la Noël, Pâques, St-Valentin et St-Nicolas réservés à ses membres et sympathisants.

Art2: Les dates, les formules de jeu et l'inscription sont sous la responsabilité du Directeur sportif.

Art3: Le montant de l'inscription est fixé par le comité et est valable durant toute la saison sportive.

Art 4: Le tournoi se joue normalement en 4 parties gagnant contre gagnant,(a)sans tenir compte de l'average(b)tenant compte de l'average. Un classement final par catégorie homme ou dame-sauf pour la St-Valentin car mixte-, est établi à l'issue de la journée. Ce classement est établi tenant compte des critères suivants: nombre de victoires,average, points pour, le résultat de la première partie et, enfin, si nécessaire par tirage au sort.

Art 5: Chaque participant est récompensé par un lot identique dans sa catégorie, hormis le premier qui reçoit un lot spécial.

Art6: En vue de permettre au plus grand nombre de jouer, le responsable de la table peut modifier la composition d'une équipe en ajoutant un joueur à une doublette ou en retirant un joueur d'une triplette, quelle que soit la formule de départ de jeu,hormis pour la St-Valentin qui se joue obligatoirement en doublette mixte.

Art 7: Les cas non prévus par le présent règlement seront soumis aux membres présents du comité qui statueront en vue de la bonne organisation du tournoi et en feront rapport à la prochaine séance de comité.

Art8: Le classement sera diffusé sur le site de la marcinelloise en vue de promouvoir les activités du club et de dynamiser l'activité des membres à une consultation régulière de l'outil informatique.

Fait le 06.06.2012

Le Secrétaire,  
C.PRIBILINEC